

**LE STATUT
GÉNÉRAL
DES
FONCTIONNAIRES**

LOI ADOPTÉE
par l'Assemblée Nationale Constituante
le 5 octobre 1946



***TEXTE DE LA LOI
ET COMMENTAIRE***



**TABLEAU RECAPITULATIF
DES TITRES ET CHAPITRES DE LA LOI**

TITRE PREMIER. — DISPOSITIONS GENERALES.	
<i>Chapitre 1</i> — Dispositions statutaires	9
<i>Chapitre 2</i> — Dispositions organiques	12
TITRE II. — RECRUTEMENT	13
TITRE III. — REMUNERATION	15
TITRE IV. — NOTATION ET AVANCEMENT	16
<i>Chapitre 1</i> — Notation	16
<i>Chapitre 2</i> — Avancement	17
TITRE V. — DISCIPLINE	19
TITRE VI. — POSITIONS.	
<i>Chapitre 1</i> — Activité — Congés	22
<i>Chapitre 2</i> — Détachement	24
<i>Chapitre 3</i> — Disponibilité	26
<i>Chapitre 4</i> — Position « sous les drapeaux »	28
<i>Chapitre 5</i> — Mutations	28
TITRE VII. — CESSATION DEFINITIVE DE FONCTIONS	29
TITRE VIII. — QUESTIONS MEDICO-SOCIALES ET RETRAITES	30
TITRE IX. — DISPOSITIONS DIVERSES	31